

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
HERAULT MEDITERRANEE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**L'an deux mille neuf
et le LUNDI DEUX MARS à dix-huit heures**

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à MONTAGNAC, sur la convocation qui leur a été adressée par monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGE. BARRAU. BONNAFOUX. GENIN Régis, délégation spéciale (commune de Vias). EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. Mme DOLZ. MM. PEREZ. DRUILLE. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. MARTINEZ. Alphonse. RY AUX. MAS. Mmes ROULET. MATIA. NEGRE. PRADEL.

Absents Excusés : MM. MARTINEZ Jean. SICARD. DREVET. HUPPE. Mme IVORRA. MM. MILLAT Guy. NADAL. PEPIN-BONET. RALUY. SANCHEZ. SOULIER.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune de Vias est représentée par les membres de la commission spéciale.

- COMPTE RENDU -

- Monsieur Gilles D'ETTORE, Président ouvre la séance et procède à la désignation du secrétaire de séance :
↳ madame MAERTEN Marion est désignée comme secrétaire de séance
- Monsieur le Président demande aux membres présents de faire d'éventuelles observations sur le compte rendu de la précédente séance du 2 février 2009 :
↳ en l'absence de modifications, ce dernier est adopté

**Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour
de la présente séance la question :**

**18.→ ATELIERS DE LA VALLEE DE L'HERAULT - MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
SUR FLORENSAC ET POMEROLS : Avenant N°1 - modification de la délibération du 24 novembre 2008
afin de pouvoir engager les dépenses relatives à l'Avenant, il convient de rectifier
le montant initial du marché**

INFORMATIONS DU PRESIDENT

- **Palmarès : 38 médailles ont été obtenues par nos viciculteurs (caves ou domaines particuliers) au concours général agricole qui vient de se dérouler à Paris**
- **Signature conventions agroforesterie : financement de 6 projets (Pézenas, Saint Thibéry, Florensac et Bessan)
le VENDREDI 13 MARS à 11h 30 au Domaine de Caillan à Bessan**
 - **7ème Edition Forum de la création-reprise d'entreprise
le JEUDI 19 MARS au Palais des Congrès de Béziers**
 - **Bourse aux Emplois Saisonniers organisé par le Pôle emploi
le VENDREDI 20 MARS de 9 h 30 à 17 h 00 au Palais des Congrès du Cap d'Agde
participation de la CAHM dans le cadre de la Maison du Travail Saisonnier
en tant que partenaire**

**➤ Pose de la 1ère pierre du Centre aquatique Hérault Méditerranée
sur le site des « champs blancs » lieu-dit les « rochers »
le VENDREDI 20 MARS A 17 heures**

► **Prise de parole de monsieur Roger FAGES, maire de Montagnac.** qui accueille les Elus communautaires et présente sa commune.

Montagnac connaît une croissance démographique forte depuis 1999 soit plus de 20 % de croissance, Monsieur le Maire souhaite mettre en oeuvre trois projets principaux :

- le projet touristique de Lavagnac
- la dynamisation du commerce local (création d'un supermarché pour répondre aux besoins de la population)
- la perspective d'une ZAC multi-sites reliée à la future déviation avec l'urbanisation et l'équipement nécessaire.

Mais c'est aussi, une crèche, la rénovation de la Maison de retraite avec une extension afin de traiter les malades atteints de la maladie d'Alzheimer, la création d'une Maison d'accueil d'enfants à caractère social, la réalisation de vingt logements sociaux. Avec ses 8 millions d'euros d'investissement la commune participe ainsi activement au plan de relance voulu par l'Etat.

Montagnac c'est l'entrée Nord-Est de la Communauté d'Agglomération autour de six communes du Canton de Montagnac. Monsieur le Maire ne peut que se féliciter de participer à l'ascension de la CAHM et espère surtout dans les années à venir que la CAHM favorise une active politique territoriale pour le bénéfice de toutes les communes. La création d'emploi passe par une diversification économique, monsieur le Maire souhaite que l'élaboration du Budget aille dans ce sens avec une perspective prometteuse et porteuse.

→ PRESENTATION DU PROJET D'EMPLOIS DU DOMAINE DE LAVAGNAC :

Le Château de Lavagnac, situé à Montagnac, racheté en 2006 par les frères Charles et Barry Cox, est au cœur d'un projet d'aménagement comprenant notamment un Hôtel 5 étoiles avec 75 suites, un parc au sein duquel seront construites 650 villas haut de gamme, un golf international 18 trous ; mais aussi un Spa et un centre de conférence. Ce projet, qui devrait aboutir fin 2010-début 2011, représentera au moins 250 emplois directs. Il faut y ajouter les emplois saisonniers et les emplois indirects. Les postes à pourvoir sont divers et variés notamment :

- au niveau de l'hôtellerie : agents d'accueil, agents de réservation, portiers, femmes de chambres etc.
- au niveau de la restauration : serveurs, cuisiniers, etc.
- au niveau des espaces vert : jardiniers, viticulteurs, agents d'entretien, etc.
- au niveau de la résidence : femmes de ménages, manutentionnaires etc.

Le Service Emploi Formation en charge de la coordination du dossier -mise en place d'actions de formation ou de recrutement avec les divers acteurs de l'emploi.

POLE FONCTIONNEMENT

1.→ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2009 :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), rendu obligatoire par la loi (art. L 2312-1 du C.G.C.T.) pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit également être organisé dans les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Ce débat doit se dérouler lors de la séance du Conseil Communautaire programmée le 2 mars 2009 (le Budget Primitif devant être voté le 30 mars 2009).

Ce débat est l'occasion pour les élus communautaires de définir la politique d'investissement et la stratégie financière de notre Communauté d'Agglomération. Ce débat est essentiel car il permet d'avoir une discussion utile au sein de notre assemblée sur les grandes lignes à donner à nos finances communautaires et cet échange servira de cadre au projet de budget.

Monsieur le Président expose :

« Notre agglomération - au travers des diverses compétences qu'elle exerce - a pour ambition de permettre aux 19 communes qui la composent de mieux répondre aux enjeux d'un territoire de grande qualité. Elle veut mettre l'accent sur les investissements et réaliser les projets d'équipements utiles qui participent à l'essor du tissu économique et au rayonnement touristique. Elle veut également poursuivre ses missions pour la qualité de vie et des espaces publics.

Cette action se décline au travers des 5 objectifs retenus dans le projet d'agglomération :

- gérer la forte croissance démographique en améliorant la structuration du territoire afin de préserver ses ressources naturelles
- renforcer les positions du territoire dans les filières dans lesquelles il est engagé et favoriser l'émergence d'activités nouvelles
- dynamiser, diversifier et élargir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire
- affirmer l'identité du territoire afin de favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs
- permettre à tous de contribuer au développement du territoire

Notre agglomération contribue activement avec les autres intercommunalités et collectivités concernées, et dans le cadre d'une large concertation, au travail d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT du Biterrois), qui constitue un élément essentiel de diagnostic et de perspectives de l'évolution de notre territoire.

Outre le SCOT, elle s'est dotée de plusieurs documents stratégiques :

- programme local de l'habitat intercommunal
- schéma des énergies renouvelables
- plan global de déplacements (en cours)
- schéma de développement économique
- schéma de politique foncière
- inventaire urbain
- plan paysage

Elle est ainsi en mesure d'inscrire son action dans le cadre du contrat de projets Etat-Région Languedoc-Roussillon pour la période 2007 – 2013 qui trace une stratégie autour de 3 axes :

- ✓ développer les atouts de la compétitivité (encouragement à la recherche et à l'innovation ; valorisation des pôles de compétitivité et accompagnement des filières industrielles ; adaptation de l'enseignement supérieur)
- ✓ accompagner le développement économique et favoriser la cohésion sociale et territoriale (soutien aux activités de la pêche et développement des activités liées au nautisme ; restructuration de la viticulture ; compétitivité des filières agricoles et forêt ; fluidité des échanges ; programme d'accès et de retour à l'emploi ; formation et qualification ; rénovation urbaine et action foncière)
- ✓ assurer les conditions d'un développement durable (pour une gestion équilibrée de la ressource ; prise en compte des risques naturels et technologiques ; développement des énergies renouvelables)

Notre structure continuera également son partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional de Languedoc-Roussillon, ainsi que le Conseil Général de l'Hérault à travers le contrat départemental de projets pour 2009.

L'élaboration d'orientations budgétaires suppose de tenir compte du contexte économique global avant de retracer la situation financière de la structure.

I – LE CONTEXTE NATIONAL EN 2009 :

➤ Sur le plan économique

Selon le F.M.I (Fonds Monétaire International), dans un contexte de récession économique, la croissance mondiale ne devrait pas dépasser + 0,5% en 2009, taux le plus faible depuis la Seconde Guerre mondiale.

Aux Etats-Unis, suite à l'annonce d'un plan de relance de grande ampleur, le P.I.B. (Produit Intérieur Brut) devrait se contracter de 1,7 % en 2009 (après une hausse de 1,2% en 2008).

Pour la zone euro, les prévisions s'établissent à – 1,3 %, après + 0,9 % en 2008.

En France, les prévisions du gouvernement pour 2009 laissent apparaître une évolution négative du PIB.

La crise financière pèse sur l'activité à travers le durcissement des conditions de crédits aux ménages et aux entreprises, tandis que le ralentissement mondial freine les exportations françaises.

Toutefois, dans le cadre du plan de relance de l'économie, le gouvernement compte sur une augmentation de l'investissement des entreprises publiques et sur une accélération des programmes visant à soutenir le secteur du BTP pour dynamiser l'activité et limiter la baisse des investissements des entreprises au deuxième trimestre 2009.

Les prix à la consommation ont globalement progressé de 2,8 % en 2008, et pourraient connaître une évolution limitée à + 1,5 % en 2009. Le reflux du prix du pétrole a contribué au ralentissement de l'inflation depuis fin 2008.

Bien évidemment, ces prévisions sont dépendantes de l'évolution des tensions financières et de l'impact des plans de relance pris par les différents pays industrialisés.

✓ Sur le plan financier

Projet de loi de finances 2009 : principales mesures concernant les collectivités locales

Au sein des dépenses du budget général, l'effort financier de l'Etat au profit des collectivités locales s'élève à 4,1 milliards d'euros, inscrit dans les missions « relations avec les collectivités territoriales » et « travail emploi », et représente 1,4% des dépenses nettes du budget.

Avec les dégrèvements d'impôts locaux (17,1 milliards d'euros), cette proportion atteint 5,5% des dépenses brutes du budget général. En prenant en compte également les montants comptabilisés en prélèvements sur les recettes de l'Etat (54,7 milliards d'euros), soit l'essentiel des concours de l'Etat, l'effort financier en faveur des collectivités locales représente un poids de 16,4%.

La D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) : l'évolution de l'enveloppe globale est indexée à compter de 2009 sur la seule évolution prévisionnelle des prix hors tabac : elle est maintenue à + 2%.

Le montant à répartir entre les collectivités locales s'élève ainsi à 40,8 milliards d'euros.

Suite à l'annonce du chef de l'Etat en date du 5 février dernier concernant la suppression de la taxe professionnelle en 2010, le 1^{er} ministre a promis en date du 16 février aux collectivités le maintien de leurs ressources et les incite à continuer à investir sans craintes.

Les modalités de cette compensation seront déterminées après la remise des propositions du comité Balladur sur la réforme des administrations locales.

II- SITUATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE :

L'exercice 2008 est aujourd'hui clôturé.

La masse salariale s'est élevée à 10 677 692,21 € en 2008, en hausse de + 4,86%. L'effectif de la structure s'élève fin 2008 à 347 agents.

La ressource de taxe professionnelle pour 2008 (produit TP notifié + allocation compensatrice et hors rôles supplémentaires) s'est élevée à 14 926 387 €.

La dotation globale de fonctionnement est passée de 7 191 274 € en 2007 à 7 442 083 €. Cette recette représente un peu plus du quart de nos recettes de fonctionnement (hors teom)

Les investissements réalisés en 2008 se maintiennent à un bon niveau (7 millions d'euros), avec un taux de réalisation de près de 51%.

L'encours de la dette au 31 décembre 2008 est de 11 988 852,32 € et était de 12 311 335,68 € en 2007, ce qui traduit une baisse significative, malgré la reprise sur le budget principal de la dette du Parc d'Activités Economiques Hérault-Méditerranée de La Source pour un montant de 471 910,15 €.

III – ORIENTATIONS POUR 2009

Comme toute structure publique, notre Communauté d'Agglomération se doit de veiller strictement au bon usage des deniers publics.

Ce premier budget qui suit le renouvellement des mandats locaux de 2008 doit permettre de conforter nos fondamentaux financiers et de poursuivre la réalisation des projets déjà engagés.

Le souci constant de maîtrise de l'évolution de nos charges de fonctionnement, qui passe par une maîtrise des effectifs, une gestion rigoureuse et un effort de planification doit continuer à guider les choix.

Plus que jamais la compétence centrale du développement économique doit mobiliser les énergies de tous pour soutenir l'activité économique ainsi que l'emploi et pour favoriser la création à moyen terme de nouvelles richesses.

Au niveau des recettes, il est envisagé :

- de ne pas augmenter le taux d'imposition de la TP afin de ne pas pénaliser en cette période difficile les entreprises et de favoriser l'implantation de nouvelles activités
les bases d'imposition notifiées font apparaître - à taux constant, soit 19,94% - une ressource de taxe professionnelle (produit TP + allocation compensatrice) de 15 187 337 €, en hausse de 260 950 € (+ 1,75%)
- de prévoir une enveloppe maximale d'emprunts comprise entre 3 et 4 millions d'euros

A noter que notre agglomération devrait voir sa dotation intercommunalité entrer dans le régime de la garantie minimum d'augmentation, ce qui laisse supposer une dotation 2009 en hausse limitée à + 0,56% (41 585 €)

Le financement des investissements repose, dans le cadre d'une situation financière équilibrée, sur la possibilité de dégager un autofinancement suffisant ; pour cela il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement par une préparation budgétaire sérieuse qui passe par un recensement précis et un arbitrage rigoureux des crédits demandés par les différents services. Les actions de modernisation, de rationalisation et de recherches d'économies seront continuées.

Il convient de noter que l'objectif concernant les charges de personnel (chapitre 012) est de maîtriser l'augmentation annuelle liée au « glissement-vieillesse-technicité » à un niveau qui peut être évalué à + 4,5% environ. A noter le reclassement indiciaire en faveur des agents de catégorie C récemment décidé par le Gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat avec effet au 1er juillet 2008 aura cette année un impact d'environ 80 000 €, soit 0,77% de la masse salariale.

Les actions de formation pour une professionnalisation accrue des agents seront poursuivies dans le cadre du plan de formation, ainsi que celles liées à une meilleure mise en œuvre des mesures de prévention des risques au travail.

Les orientations budgétaires 2009 seront tracées au regard de la nécessité d'encourager le développement économique pour plus d'emplois et plus de richesses et de privilégier les investissements prioritaires utiles au renforcement des atouts qui rendent ce territoire attractif.

Les principales orientations envisagées en 2009 seront :

- La première priorité reste le développement économique, dans ses composantes agricoles et viticoles, commerciales, artisanales et industrielles afin de consolider et d'élargir notre tissu économique et de contribuer à la lutte pour l'emploi. Devront en particulier se concrétiser les dossiers des PAEHM du Puech à Portiragnes, du parc technologique à St-Thibéry et de la Capucière à Bessan. Les réflexions sur l'avenir du site de la carrière de Lézignan-la-Cèbe seront déterminantes.
La confortation de l'aéroport Béziers Cap-d'Agde peut constituer une opportunité forte pour notre économie touristique qu'il faut accompagner en collaboration avec les professionnels pour allonger la saison et ainsi pérenniser et professionnaliser les emplois.
Les actions concrètes en faveur du retour à l'emploi – formation, insertion – doivent permettre de contribuer à apporter une aide à ceux qui sont le plus en difficulté.
- La mise en œuvre de la compétence transport sera améliorée dans le cadre de la définition du plan global de déplacement. Il s'agira de promouvoir de nouveaux types de mobilité plus calme et plus doux, et par ailleurs de redéfinir le réseau de transport urbain, au terme d'une procédure de délégation de service public relancée.

- L'ensemble des interventions concourant à la politique de l'habitat doivent évidemment continuer à être au cœur de nos préoccupations pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat Intercommunal, en tenant compte désormais de la Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. L'accent doit être mis sur la production de logements locatifs aidés pour les habitants de l'agglomération aux revenus les plus modestes, qui peut constituer un tremplin vers un parcours résidentiel sécurisé et accompagné. A noter, les bons résultats obtenus en 2008 (138 logements sociaux locatifs notifiés) doivent nous encourager à poursuivre cette oeuvre. Au niveau de l'accueil des gens du voyage, la première aire d'Agde (50 places) est mise en service cette année ; la construction de la seconde à Vias (40 places) doit démarrer à l'automne 2009.
- Dans le cadre de la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », le dossier du centre aquatique à Agde mobilisera des crédits significatifs : en effet, après l'attribution des premiers marchés aux entreprises, le démarrage du chantier est en cours, pour une mise en service prévue fin 2010.

Par ailleurs, après la reconnaissance de l'intérêt communautaire du 2^{ème} équipement nautique du territoire à Pézenas, sera lancée la première phase de définition de l'avant projet sommaire (APS) de réhabilitation.

- Au niveau du siège, devra être élaboré le programme d'adaptation des locaux (après le déménagement du garage), y compris ceux nécessaires aux équipes espaces verts et propreté du secteur centre.
- les deux compétences de proximité : entretien des espaces verts et propreté voirie mobiliseront une préoccupation particulière de qualité et d'efficacité, ainsi que de mutualisation en poursuivant les investissements de renouvellement des matériels et véhicules pour améliorer les conditions de travail et dans le respect des règles relatives aux véhicules propres.

Enfin, l'action de soutien aux communes pour les mise en valeur des coeurs de village sera poursuivie (fonds de concours aux communes).

IV – BUDGETS ANNEXES :

Le Budget principal de la C.A.H.M. est complété par 9 Budgets annexes :

1- Transport Hérault Méditerranée :

Pour l'exercice 2008, l'excédent est de 275 358 €.

2- Les Parcs d'Activités Economiques gérés en régie :

- LE PARC TECHNOLOGIQUE à Saint-Thibéry : les acquisitions foncières sont réalisées. Des études sont en cours pour définir l'emprise de la future départementale reliant la D13 à la D18.
- LA CROUZETTE à Saint-Thibéry : toujours en fin de commercialisation.
- LES PRADELS à Pomerols : le projet initial a été abandonné. Un nouveau projet (face au premier) est à l'étude et nécessite une modification partielle du P.O.S. de Pomerols.
- LA CAPUCIERE à Bessan : les acquisitions dont la négociation à l'amiable a été possible ont été réalisées. La C.A.H.M. maîtrise la majeure partie du périmètre. Les points de dureté foncière devront être acquis après réalisation de la D.U.P. (procédure lancée par délibération du 2 février 2009) Différents projets d'aménagement sont à l'étude.
- LE PUECH à Portiragnes : la C.A.H.M. doit racheter à la commune, à la demande de celle-ci, la parcelle initialement échangée contre le périmètre du stade municipal. Le P.A.E.H.M. sera agrandi de 8 lots. La pré-commercialisation doit démarrer au 1^{er} trimestre 2009 et les travaux d'aménagement au 2^{ème} trimestre 2009.
- LA SOURCE à Vias : commercialisation et aménagement terminés.

- LES CLAIRETTES à Adissan : dossier mis en attente, la commune d'Adissan préférant rechercher un autre site mieux positionné et plus apte à recevoir un P.A.E.H.M.
- Projet de l'AUMORNE à Florensac : la maîtrise foncière est assurée. Un accord avec les riverains a été obtenu pour mutualiser les frais d'aménagement. Les études techniques ont démarrées. Ce P.A.E.H.M. rentre dans sa phase active d'aménagement.
- Projet de l'Aéroport : acquisitions foncières en cours dans le cadre de la convention avec la SAFER.

3. Les Parcs d'Activités gérés par la SEBLI sous mandat :

- LES RODETTES à Pézenas sont presque terminés.

En conclusion, nous devons tous dans cette période de crise faire preuve de maîtrise sur nos dépenses de fonctionnement et avoir à coeur plus que jamais le soutien à l'activité économique par l'investissement fort de notre collectivité ainsi que par le développement de nos parcs d'activités favorisé par notre taux de TP le plus faible parmi les agglomérations de l'Hérault.

L'emploi reste au centre de nos préoccupations comme en témoigne le projet de Lavagnac à Montagnac que nos services et nos élus continuent d'accompagner. »

► **Monsieur le Président** tient à préciser, suite à la question posée par monsieur EXPOSITO avant la séance, que l'environnement a toujours été et restera une des préoccupations de la Communauté d'Agglomération. Beaucoup de dossiers nous préoccupent, notamment la protection du littoral, les zones classées « NATURA 2000 », le Canal du Midi, aider nos viticulteurs à rester dans nos paysages magnifiques qui font partie des richesses que nous offre notre territoire qu'il faut à tout prix sauvegarder. Ayons toujours à l'esprit que le Parc d'Activités de la « Capucière » est classé *** au niveau régional.

Ce constat nous conduit à rester très vigilant face aux besoins et faire preuve d'une grande maîtrise des rentrées fiscales. Nous devons tenir nos engagements sur les différents sujets qui nous rassemblent et faire preuve de discernement et de maîtrise dans notre fonctionnement. Notre territoire doit rester attractif avec une Communauté d'Agglomération qui se doit de garder des finances saines.

► **Monsieur BARRAU** s'interroge sur le fait de ne pas voir le Parc d'Activités de Pinet figurer dans le DOB.

► **Monsieur le Président** rappelle que celui-ci a été déclaré d'Intérêt communautaire en 2008 et qu'il est en cours de réalisation mais que le Budget annexe à ce jour n'est pas encore créé.

► **Monsieur EXPOSITO** indique qu'il est vrai qu'il s'inquiétait de l'absence de référence au niveau de l'environnement, mais que le Président avait répondu par anticipation ce qui démontre que les problèmes d'environnement nous tiennent tous à coeur.

► **Monsieur VOGEL-SINGER** souligne le fait que nous rentrons dans le SAGE et dans l'Agenda 21, deux blocs qui engendreront de grandes décisions pour 2009.

► **Monsieur FAGES** s'appuie sur le fait qu'il y a une concordance d'opportunités qu'il faut saisir, les communes souhaitent travailler avec la CAHM pour que des projets tel que la création d'un Parc d'Activités puissent être réalisés en temps voulu. A travers l'Aéroport sur lequel l'Agglomération s'est engagée, il est important de s'ouvrir vers une démarche de développement touristique et viticole commune car, la viticulture c'est le socle de notre territoire avec, notamment, la promotion de nos produits du terroir qui apporteront une valeur ajoutée aux communes à travers le Contrat de territoire. Il faut essayer de chercher et trouver des moyens qui nous permettent d'y arriver, le projet de Lavagnac en est un parfait exemple.

► **Monsieur AMIEL** rappelle la nécessité de faire des choix sur des opérations qui ont un fort retour sur investissement et que chaque fois que l'on voudra créer un projet il faudra aussi chercher comment le financer. La Taxe Professionnelle ne va pas être augmentée, on va donc être obligé d'étaler voire même de repousser certains investissements. On ne peut que se féliciter d'avoir un projet tel que celui de Lavagnac qui apportera un essor économique important avec un moindre coût.

⇒ **Le Conseil communautaire**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2009, conformément aux règles légales en vigueur.

ENVIRONNEMENT

2.→ VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES-VOLET SOLAIRE :

Madame Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de ses compétences en matière de «soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie» souhaite s'inscrire dans une démarche de développement équilibré et durable. Par conséquent, il s'avère nécessaire de connaître la potentialité de son territoire en matière d'énergies renouvelables et retranscrire sa démarche au sein d'un schéma directeur des énergies renouvelables.

L'énergie solaire est la première des énergies renouvelables à être étudiée et constituera la première phase du schéma directeur qui sera complété par la suite en prenant en compte les autres sources d'énergies renouvelables.

Madame le Rapporteur rappelle :

- que dans un premier temps, le Bureau d'études GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES a été mandaté afin de recueillir et analyser les données législatives, réglementaires, techniques et économiques du solaire thermique et photovoltaïque (intégré au bâti ou en champ). Son travail de croisement de critères, à la fois réglementaires et de préservation du patrimoine naturel et paysager caractérisant notre territoire, a permis d'identifier des zones susceptibles d'accueillir des projets de champs photovoltaïques.
- que dans un second temps, les techniciens de la CAHM ont précisé ce travail à l'échelle des 19 communes et recueilli les souhaits de chaque collectivité quant à l'implantation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques (intégrés au bâti ou en champ) sur leur territoire.

Elle précise que le schéma directeur des énergies renouvelables – volet solaire est un outil d'aide à la décision qui retranscrit la volonté des élus de la CAHM de promouvoir les énergies renouvelables tout en maîtrisant leur territoire, permet l'accompagnement des projets et apporte des recommandations techniques et paysagères à travers une charte solaire intercommunale, une cartographie ainsi que des notices spécifiques.

Elle indique qu'en 2008, les réalisations de photovoltaïque intégré au bâti sur le territoire de la CAHM représentent 226,3 kilowatts-crête de puissance électrique ce qui correspond à la consommation de 22 logements sur une année (électricité, eau chaude et chauffage). Cette production pourra être considérablement augmentée en privilégiant le développement de ces installations sur les locaux intercommunaux, communaux, bâtiments des zones d'activité, ...

De plus, la cartographie du croisement des contraintes fait apparaître 9 200 ha de zones sans contraintes apparentes sur lesquelles les projets de champs photovoltaïques pourraient être orientés (soit 24,86 % de la surface de la CAHM). En accordant 1 % de cette surface à l'implantation de ces champs cela permettrait de produire, en moyenne, 33 330 kilowatts-crête de puissance électrique soit la consommation de 3 333 logements.

Elle précise que ce travail sera diffusé tant au niveau du territoire qu'après des services et administrations impliqués par le développement des énergies renouvelables de manière à ce qu'il soit pris en compte lors de l'instruction des dossiers mais aussi lors de la réalisation de schémas à une échelle supérieure.

Par conséquent, madame la vice-présidente invite les membres du Conseil communautaire à valider d'une part, l'ensemble des critères et contraintes ayant amenés à une cartographie mettant en évidence des zones où l'implantation de ces énergies solaires paraissent les plus raisonnées et d'autre part, le principe de la charte solaire intercommunale.

▶ **Monsieur GAUDY** précise que les communes de Florensac, Caux et Castelnau de Guers veulent préserver l'environnement à tout prix et que leur volonté c'est d'intégrer le photovoltaïque au bâti.

▶ **Monsieur GARRIGA** indique que le schéma proposé ici n'a pas de valeur de réglementation d'urbanisme, il faut le souligner en effet, c'est simplement un outil d'aide à la décision qui permettra de mieux coordonner sur le territoire de l'Agglomération l'ensemble de ses projets qui peuvent être amendés sauf, sur les dispositions réglementaires, notamment sur le paysage qui peuvent être révisés. La cartographie regroupant une synthèse des contraintes du territoire telle qu'elle est présentée ce soir n'a pas de valeur définitive.

▶ **Monsieur AMEL** souligne que c'est dans le PLU qu'il convient de déterminer les zones. Il est prévu que 40 % de la Taxe Professionnelle soit reversée aux communes qui respecteront le schéma.

► **Monsieur EXPOSITO** rappelle qu'il n'y a aucune possibilité sur Portiragnes du fait de la réserve Naturelle, la commune ne s'est d'ailleurs pas battue pour en avoir.

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- ✓ **DE FAVORISER** le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CAHM ;
- ✓ **D'APPROUVER** le schéma directeur des énergies renouvelables – volet solaire ;
- ✓ **DE PRIVILEGIER** les systèmes intégrés au bâti ;
- ✓ **DE S'ASSURER** de l'installation de champs photovoltaïques dans les sites dégradés de préférence et dans les zones blanches identifiées par la cartographie des contraintes réglementaires et paysagères - chaque projet devant être validé en Conseil communautaire ;
- ✓ **D'INVITER** chaque maire, pour ce qui le concerne, à prendre le relai de ce schéma directeur à travers ses documents d'urbanisme.

ADMINISTRATION GENERALE

3.→ MANDATEMENT DE CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009 SUR LE BUDGET PRINCIPAL : complément à la délibération du 18-12-2008

Monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances rappelle que par délibération n°18 du 18 décembre 2008, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour autoriser le Président de la CAHM à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de l'exercice 2009 du Budget Principal pour un montant de 2 750 000 € avant le vote du Budget Primitif 2009, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget Principal 2008.

Du fait de la nécessité de procéder à des mandatements non identifiés à cette date, il convient de compléter cette délibération en ajoutant les crédits suivants : Opération 602 – Délégation de l'Etat Aides à la pierre : 400 000,00 €. Il invite les membres du Conseil communautaire à autoriser monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2009 du Budget Principal portant désormais l'autorisation des crédits à 3 150 000,00 €, dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget 2008.

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- ✓ **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2009, du Budget principal pour un montant de 3 150 000,00 € tel que sus-exposé.

4.→ RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA MEDIATHEQUE DE SAINT THIBERY : extension du réseau intercommunal des médiathèques

Monsieur le Président expose que la commune de Saint-Thibéry est pourvue d'une bibliothèque gérée par des bénévoles et souhaite créer un équipement nouveau qui répondra aux normes. Après avoir apprécié l'intérêt de la mise en réseau des médiathèques pour l'enrichissement de l'offre documentaire, la professionnalisation du service et la mutualisation des moyens, le Conseil Municipal de Saint-Thibéry a exprimé le souhait de voir son équipement de lecture publique rejoindre le réseau intercommunal des médiathèques. Ainsi, après une évaluation des charges réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLET) en date du 3 février 2009. Il propose aux membres du Conseil de reconnaître d'Intérêt communautaire dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de construction, d'aménagement d'entretien et de gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire, la médiathèque de Saint-Thibéry à compter du 1er mai 2009.

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- **DE RECONNAITRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE** à compter du 1er mai 2009 la Médiathèque de Saint-Thibéry ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à toutes les communes.

► **Monsieur VOGEL-SINGER** est satisfait de constater que de plus en plus de communes adhèrent au réseau de la Lecture publique.

MARCHES PUBLICS

5.→ MARCHE N° 2008-40 - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION DE PROTECTION DU LITTORAL VIAS OUEST : attribution du marché

Madame SALGAS rappelle que dans le cadre des travaux de protection du littoral à Vias, la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de l'opération de protection du littoral de Vias Ouest. La mission du maître d'oeuvre consiste à définir le projet technique de la phase transitoire et en suivre la bonne réalisation ainsi qu'à analyser la faisabilité des deux solutions durables envisagées ensuite. La mission va se dérouler au cours des quatre prochaines années. A l'issue de la consultation, la commission d'appel d'offres -réunie en date du 12 février 2009- a attribué le marché au Bureau SOGREAH pour un montant de 239 000 € HT. Elle invite les membres du Conseil communautaire à autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre concernant les travaux de protection du littoral avec le Bureau d'étude SOGREAH pour un montant de 239 000 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

6.→ FOURNITURE DE VEGETAUX : lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert

Monsieur Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique rappelle que le marché de fourniture de végétaux arrive à son terme au mois de juillet 2009. Ainsi, il convient de relancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et de passer à l'issue de celle-ci des marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum avec les attributaires des lots 1 « arbres » ; 2 « arbustes » ; 3 « fleurs » et 4 « palmiers ». Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le lancement de la consultation et sur l'autorisation donnée au président de signer les marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE LANCER** la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57,58, 59 et 77 du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés à bons de commande à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

7.→ MARCHE DE VEHICULES : lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert

Monsieur GAIRAUD expose que dans le cadre du budget 2009, la Communauté d'Agglomération va acquérir six véhicules neufs légers pour un montant estimatif de 60 000 € H.T. A ce titre, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser monsieur le président à signer les marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE LANCER** la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57,58, 59 et 77 du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer les marchés à bons de commande à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

▶ *Monsieur le Président* précise qu'en ce qui concerne le marché des véhicules, au départ, il s'agissait d'acheter des voitures d'occasion mais vu les dispositions gouvernementales avec la mise en place de la prime des 1 000 euros il en a été décidé autrement. Les efforts qui seront fait vis à vis des concessionnaires automobiles donneront le sentiment que la CAHM participera à sa manière à la relance économique.

Avec le lancement du marché des végétaux, monsieur le Président tient à souligner l'excellent travail accompli depuis la création de la CAHM par le service « espaces verts ». De grands projets ont été réalisés sur l'Agglomération, les agents de ce service ont toujours su améliorer leur compétence et transmettre leur passion de ce métier sur le territoire.

8.→ MARCHE DE FOURNITURE DE « BUREAU-PAPIERS-AGENDA-CONSOMMABLES INFORMATIQUES ET TELEPHONIE » : lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert

Monsieur GAIRAUD expose que le marché de fourniture de « bureau-papiers-agendas-consommables informatiques et téléphonie » arrive à échéance au mois de mai 2009. Ainsi, il convient de relancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et de passer à l'issue de celle-ci des marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum. Le dossier de consultation comprendra 4 lots : lot 1 « fourniture de bureau »; lot 2 « ramettes de papiers et enveloppes »; lot 3 « agendas et éphémérides »; lot 4 « consommables informatiques et téléphonie ». Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le lancement de la consultation et sur l'autorisation donnée au Président de signer les marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE LANCER** la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57,58, 59 et 77 du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer les marchés à bons de commande à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

9.→ MARCHE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert

Monsieur GAIRAUD expose que la Communauté d'Agglomération a passé un marché à bons de commandes avec un minimum et maximum au cours de l'année 2007. Suite à la nouvelle réglementation concernant la sécurité des agents, de nouveaux besoins sont apparus. Afin de pouvoir continuer à équiper les agents, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum, conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE LANCER** la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57,58, 59 et 77 du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les marchés à bons de commande à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM

10.→ MARCHE N°2007-53 - SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE : Avenant N°1 - régularisation de l'année 2008

Monsieur GAIRAUD rappelle qu'en date du 1er janvier 2008, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé avec la SMACL un marché pour l'assurance de sa flotte automobile sur la base des véhicules répertoriés à la date 26 juillet 2007 (222 véhicules) et pour un montant de 89 359.64 € TTC L'article 2 de l'acte d'engagement prévoit une quittance révisionnelle en fin d'année calculée sur la fluctuation de la base d'assurance déterminée par le contrat. Le dernier relevé en date du 31 décembre 2008 faisant apparaître 259 véhicules, il propose aux membres du Conseil communautaire, après avis favorable de la commission d'appel d'offres -réunie en date du 16 janvier 2009- de passer un avenant de régularisation.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la SMACL un avenant N°1 de régularisation d'un montant de 7 685 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SERVICES INFRASTRUCTURE ET DEPLACEMENT.

11.→ ZONE DES ROCHERS - chemin Notre-Dame à Saint Martin (giratoire entrée équipements sportifs) : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la CAHM

Monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable rappelle que la Communauté d'Agglomération a confié à l'équipe MOURREY/KAMEL l'étude technique et paysagère du secteur d'aménagement de la zone des rochers et plus particulièrement l'aménagement des espaces de stationnement périphériques au centre aquatique et des équipements hydrauliques de l'ensemble du bassin concerné. Cette étude fait apparaître la nécessité de réaliser un carrefour giratoire qui permettra de desservir l'ensemble des équipements sportifs et de loisir. Afin de simplifier les aspects opérationnels du projet, la maîtrise d'ouvrage et de pilotage de l'opération doit être conduite par une seule collectivité, Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de confier cette maîtrise d'ouvrage à la CAHM et de passer avec la mairie d'Agde une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

► *Monsieur le Président* indique que le projet a évolué et mûri au fur et à mesure de sa conception et à la question posée par monsieur EXPOSITIO, la part réservée à l'une et l'autre des deux structures est de 50 %.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la commune d'Agde une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée prenne en charge l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage concernant le giratoire d'entrée des équipements sportifs à réaliser sur la route communale chemin Notre Dame à Saint Martin ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TRANSPORT

12.→ GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART) : versement de la cotisation 2009

Monsieur Christian THERON, vice-président délégué aux transports indique que le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) est une association loi 1901 regroupant les autorités responsables du transport qui compte 270 adhérents dont 188 agglomérations, 61 départements et 21 régions dont la vocation principale est de promouvoir la construction d'une mobilité durable grâce aux transports publics et aux modes alternatifs à l'automobile, intervient dans de nombreux domaines en rapport avec les politiques de déplacements et les transports publics urbains comme la lutte contre la pollution, l'aménagement du territoire, la politique de la ville, l'urbanisme, le stationnement, la circulation, le financement des transports, la tarification, l'intermodalité et les relations contractuelles entre les acteurs du transport. Le GART est donc à la fois une plate-forme d'échanges et de réflexion entre élus responsables du transport et un outil de conseil et d'expertise économique, financière, juridique et technique pour ses adhérents sur toutes les questions relatives au transport public. Dans le cadre de sa compétence d'organisation des transports, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite renouveler l'adhésion au GART qui est conditionnée par le versement d'une cotisation annuelle de 0,043 € par habitant. Par conséquent, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'opportunité de renouveler cette adhésion dont le montant de la cotisation s'élève à 2 752,00 euros.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE RENOUVELER** l'adhésion au Groupement des Autorités Responsables du Transport pour l'exercice 2009 ;
- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires afin de procéder au mandatement pour le versement de la cotisation annuelle dont le montant s'élève à la somme de 2 752,00 euros (soit 0,043 € par habitant).

POLE PROJETS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

13.→ THEATRE DE PEZENAS - TRAVAUX DE REHABILITATION : lancement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Monsieur VOGEL-SINGER rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires la Communauté d'Agglomération a en charge la réhabilitation du théâtre de Pézenas. Ces travaux de réhabilitation auront pour objectif de conserver au maximum toute l'authenticité de ce lieu de spectacle et de veiller à la réversibilité des aménagements

nouveaux quand ils se révèlent souhaitables pour le bon déroulement des spectacles, la sécurité du public et l'accessibilité des personnes à mobilité réduites.

Monsieur le Rapporteur expose que les travaux vont s'articuler autour :

→ De parties publiques qui s'articulent dans la partie nord/ouest de la Chapelle initiale et qui concernent :

- ✓ Entrée vestibule
- ✓ Salle :
 - Parterre en pente sans sièges fixes
 - Premier balcon avec rang de sièges fixes
 - Deuxième balcon avec rang de sièges fixes
 - Salle des pas perdus

→ De parties scéniques qui s'organisent dans le prolongement des parties publiques après le cadre de scène en fond de bâtiment partie sud/est :

- ✓ Cage de scène
- ✓ Arrière de scène
- ✓ Loges (sous l'arrière-scène)
- ✓ Côté "cour" : ancienne sacristie désaffectée.

→ De Parties annexes non classées : Accolées au bâtiment initial (niveau scène), on trouve un groupe de bâtiments donnant sur la Rue Barème permettant l'accès à la scène et servant de stockage pour l'équipement.

Le montant global des travaux ayant été estimé à la somme de **2 897 634 € HT**, il propose aux membres du Conseil de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres Ouvert conformément aux articles 57, 58, 59 du Code des Marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres.

Il indique que le dossier de consultation se décompose de la façon suivante :

LOTS	INTITULE	Montant estimatif HT tranche ferme	Montant estimatif HT tranche conditionnelle N°1	Montant estimatif HT tranche conditionnelle N°2	TOTAL HT
Partie classée					
Lot 1	Echafaudages- maçonnerie-pierre de taille	221 813,17 €	13 044,80 €	9 544,80 €	244 402,77 €
Lot 2	Menuiserie-charpente- parquetage	176 000,00 €	124 000,00 €	-	300 000,00 €
Lot 3	Restauration staff	125 052,35 €	-	-	125 052,35 €
Lot 4	Restauration peintures murales – peinture sur toile	118 943,33 €	124 280,54 €	-	243 223,87 €
Lot 5	Peintures-badigeons- décoration-papiers peints anciens	9 596,50 €	77 629,72 €	3 663,20 €	90 889,42 €
Lot 6	Ferronnerie-serrurerie- miroiterie	-	69 510,00 €	-	69 510,00 €
Lot 7	Mobilier – tapisserie	4 000,00 €	5 500,00 €	70 606,00 €	80 106,00 €
Lot 8	Lustrerie	4 050,00 €	-	35 400,00 €	39 450,00 €
Partie non classée					
Lot 9	Démolition gros œuvre	454 000,00 €	-	-	454 000,00 €
Lot 10	Charpente bois couverture tuile	61 000,00 €	-	-	61 000,00 €
Lot 11	Menuiserie extérieure acier et aluminium	133 000,00 €	-	-	133 000,00 €

Lot 12	Métallerie	81 000,00 €	-	-	81 000,00 €
Lot 13	Menuiserie intérieure	78 000,00 €	-	-	78 000,00 €
Lot 14	Cloison doublage	74 000,00 €	-	-	74 000,00 €
Lot 15	Revêtement des sols faïences	35 000,00 €	-	-	35 000,00 €
Lot 16	Faux plafonds	40 000,00 €	-	-	40 000,00 €
Lot 17	Peinture	25 000,00 €	-	-	25 000,00 €
Lot 18	Ascenseur	29 000,00 €	-	-	29 000,00 €
Lot 19	Climatisation ventilation plomberie	245 000,00 €	-	-	245 000,00 €
Lot 20	Electricité courant faible	160 000,00 €	-	-	160 000,00 €
Lot 21	Sièges	45 000,00 €	-	-	45 000,00 €
Lot 22	Serrurerie machinerie scénique rideaux de scène	131 000,00 €	-	-	131 000,00 €
Lot 23	Electricité scénique éclairage de scène sonorisation	84 000,00 €	-	-	84 000,00 €
Lot 24	Equipement vidéo haute définition	30 000,00 €	-	-	30 000,00 €

Il précise que les travaux se répartiront sur 3 années et seront subventionnés à hauteur de 40% pour l'Etat, 15% pour le Conseil Général et 15 % pour le Conseil Régional.

Monsieur le 1er vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57,58, 59 du code des marchés publics pour les travaux de réhabilitation du Théâtre de Pézenas ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

14.→ PROMOTION DE LA VITICULTURE - PARTICIPATION AU SALON PROWEIN A DUSSELDORF DU 29 AU 31 MARS : prise en charge frais de déplacement

Monsieur le Président expose qu'afin de promouvoir le territoire intercommunal à l'étranger et d'aider les professionnels de la viticulture dans leur demandes de commercialisation, il propose aux membres du Conseil communautaire de participer, en partenariat avec l'association de la Route des vigneron et des pêcheurs au salon PROWEIN qui se déroulera du 29 au 31 mars 2009 à DUSSELDORF en ALLEMAGNE. La Communauté d'Agglomération pourra ainsi, à travers le stand de l'association, disposer d'un pôle d'information touristique par la présentation des différents éléments de communication fournis par les quatre offices de tourisme. Trois agents de la Communauté d'Agglomération seront présents au salon pour remplir ces missions. Il invite l'Assemblée délibérante se prononcer d'une part sur la participation de l'agglomération à ce salon et d'autre part, sur la prise en charge financière des frais de transports, d'hébergement et de restauration de ses agents.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** au salon PROWEIN qui se déroulera à Dusseldorf du 29 au 31 mars 2009 ;

- **DE PRENDRE** en charge financièrement tous les frais de transports, d'hébergement, de location de voiture, de parkings et d'hôtels des agents de la CAHM qui se rendent à ce Salon ;
- **DE REMBOURSER** sur facture les frais de restauration et frais divers ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

HABITAT

15.→ PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - GARANTIE DES EMPRUNTS A SOUSCRIRE PAR LA SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES (SFHE GROUPE ARCACDE) : opération « résidence Alexandra » rue Jacques Chaban-Delmas à Agde

La Communauté d'Agglomération par délibération du 13 décembre 2005 a décidé de garantir les financements octroyés aux organismes HLM leur permettant la réalisation de logements sociaux sur son territoire. La Société Française des Habitations Économiques -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération «Résidence Alexandra » à Agde représentant 2 003 901 €- sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit 1 502 925,75 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. L'opération consiste à :

a)→ construire 15 logements locatifs avec une garantie CAHM d'un montant de :

α- 182 066,25 € représentant 75% de 242 755 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans à 3,10 % :

Les caractéristiques du prêt **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) **Foncier** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée de préfinancement : **14 mois**
- Échéances : **annuelles**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **3,10 %**
- Taux annuel de progressivité : **de 0,00 à 0,50 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité: **en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

β- 526 505,25 € représentant 75% de 702 007 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans à 3,10 %:

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) **Construction** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée de préfinancement : **14 mois**
- Échéances : **annuelles**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **3,10 %**
- Taux annuel de progressivité : **de 0,00 à 0,50 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité: **en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

b)→ construire 7 logements locatifs avec une garantie CAHM d'un montant de :

α- 85 101,75 € représentant 75% de 113 469 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans à 2,30 % :

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) **Foncier** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée de préfinancement : **14 mois**
- Échéances : **annuelles**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,30 %**
- Taux annuel de progressivité : **de 0,00 à 0,50 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : **en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

β- 246 099,75 € représentant 75% de 328 133 € en prêt PLAI Construction sur 40 ans à 2,30% :

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) **Construction** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée de préfinancement : **14 mois**
- Echéances : **annuelles**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,30 %**
- Taux annuel de progressivité : **de 0,00 à 0,50 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : **en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

c)→ **construire 9 logements locatifs avec une garantie CAHM d'un montant de :**

α- 136 667,25 € représentant 75% de 182 223 € en prêt PLS Foncier sur 50 ans à 3,63 % :

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLS (Prêt Locatif Social) Foncier** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée de préfinancement : **14 mois**
- Echéances : **annuelles**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **3,63 %**
- Taux annuel de progressivité : **de 0,00 à 0,50 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : **en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

β- 326 485,50 € représentant 75% de 435 314 € en prêt Construction sur 30 ans à 3,63 % :

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLS (Prêt Locatif Social) Construction** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée de préfinancement : **14 mois**
- Echéances : **annuelles**
- Durée de la période d'amortissement : **30 ans**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **3,63 %**
- Taux annuel de progressivité : **de 0,00 à 0,50 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : **en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%**

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de valider la garantie de cette opération de logements sociaux.

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- **D'ATTRIBUER** les garanties d'emprunt pour la construction de logements individuels locatifs selon les modalités définies ci-dessus afin de financer l'opération située « résidence Alexandra » à Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

ENVIRONNEMENT

16.→ CLE (Commission Locale de l'Eau) – SAGE DE L'ASTIEN : désignation d'un représentant

Monsieur le Président expose que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation de zones humides. Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus pour moitié, les services de l'Etat pour ¼ et des usagers pour le ¼ restant. Le Préfet de l'Hérault a approuvé le 10 septembre 2008 un périmètre pour un Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux de la nappe Astienne qui comprend 28 communes ayant une influence sur la ressource en eau et les milieux aquatiques dont 9 communes de la CAHM : Agde, Bessan, Florensac, Nézignan-l'Evêque, Pinet, Pomerols Portiragnes, Saint-Thibéry et Vias. Sur les 27 postes attribués aux représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux 4 postes sont réservés aux communes d'Agde, de Bessan, de Portiragnes et de Vias et un à la CAHM. Afin de participer à la mise en oeuvre de la politique de l'eau pour

cette nappe, monsieur le Président invite les membres du Conseil à délibérer pour désigner un représentant qui sera membre de la CLE du SAGE de la nappe Astienne.

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- **DECIDE de recourir** au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM ;
- **DECIDE de désigner** en tant que **représentant titulaire** à la Commission Locale de l'Eau pour le suivi du SAGE de la nappe Astienne :

Titulaire
Edgar SICARD

17. → DETERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE :

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres du Conseil communautaire de déterminer le lieu de la séance du prochain Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- **DE FIXER** le lieu du Conseil communautaire de la CAHM prévu le 11 mai 2009 sur la commune de CAUX (la prochaine séance fixée au 30 mars 2009 a lieu à Agde).

QUESTION DIVERSE

18. → ATELIERS DE LA VALLEE DE L'HERULT - MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR FLORENSAC ET POMEROLS : Avenant N°1 - modification de la délibération du 24 novembre 2008

Monsieur GAIRAUD rappelle qu'en date du 3 mai 2006 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé, un contrat avec les ateliers protégés « Ateliers de la Vallée de l'Hérault » pour l'entretien de certains espaces verts sur les communes de Florensac et Pomérols et que suite à la création de nouveaux espaces verts un avenant n°1 a été passé avec les ateliers de la Vallée de l'Hérault en date du 24 novembre 2008. Lors de la rédaction de ce document une erreur matérielle s'est glissée sur le montant initial du marché qui s'élevait à la somme de 74 325,27 € TTC et non pas 80 316 € TTC, tel qu'indiqué dans ladite délibération. Ainsi, afin de pouvoir engager les dépenses relatives à cet avenant, il propose aux membres du Conseil communautaire de rectifier le montant initial du marché.

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- **DE RECTIFIER** le montant initial du marché inscrit dans la délibération N°12 du 24 novembre 2008 afin d'indiquer que celui-ci s'élève à la somme de 74 325,27 € TTC et non pas 80 316 € TTC ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 00
